



**FLTE**  
Former des responsables  
pour l'Église et la mission

Établissement privé d'enseignement supérieur  
inscrit à l'Académie de Versailles sous le n°0781650V

85 Av. de Cherbourg T. 01 34 92 87 17  
78740 Vaux-sur-Seine F. 01 34 92 87 18  
BPost Paris 16 459 81 R infoscom@flte.fr

## TARIFS 2026-2027

### Faculté Libre de Théologie Évangélique

**À noter** : le coût réel d'une année de formation est d'environ 7 000 €.

Grâce au soutien fidèle des Églises et des donateurs, les frais affichés ci-dessous correspondent à un tarif déjà fortement réduit pour les étudiants résidentiels à temps plein.

Frais de scolarité	Frais Dossier / Inscription	Frais de cours	Frais soutenance	ADEFAC Ass. étudiants
Bachelor	64 €	2 320 €	-----	20 €
Mastère Missiologie*		2 320 €	340 €	
Mastère Recherche ou Théologie appliquée		2 320 €	340 €	
Études doctorales		1 200 €	675 €	
Doctorat (en co-direction avec ETF Leuven)	<a href="#">Study Cost and Funding - ETF</a>			

**Remarques** : Ces frais sont annuels sauf pour les frais de dossier et les frais de soutenance.

Le prix d'un crédit (ECTS) au détail est de 52 €. La réinscription à un cours non validé est de 62 €.

Le prix d'un séminaire de Mastère est de 268 €. Voir « Politique tarifaire » plus bas.

\*en 2<sup>ème</sup> année, merci de nous contacter

### Foyer Antoine Court

Frais de séjour	Coût annuel	Caution
Restauration	1 550 €	
Logement (chambre simple)	3 240 €	360 €

**Remarques** : prévoir aussi une assurance logement (obligatoire, estimée à 30 €/an). Le Foyer ouvre droit à l'APL (aide personnalisée au logement, estimée entre 30 à 90 €/mois).

**Tarif à l'unité** : Nuit étudiant : 27 euros ; Repas étudiant : 7 euros

### **Autres frais**

**CVEC** : Contribution à la Vie Etudiante et de Campus. Elle s'élevait à un montant de 105 € en 2026/2027.

Obligatoire pour tous les étudiants qui devront présenter leur attestation d'acquiescement ou d'exonération avant leur inscription. A payer directement par les étudiants sur le site

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

(la cotisation à la sécurité sociale étudiante est supprimée)

### **Politique tarifaire**

#### **Frais de cours**

Les Églises, les Unions d'Églises et des particuliers soutiennent le ministère de formation de la FLTE par leurs dons. Ces dons permettent à chaque étudiant d'être subventionné et de diminuer ainsi de 2/3 les frais de scolarité facturés, passant à 2 320€ l'année au lieu d'environ 7 000 €.

Les étudiants sont invités à faire connaître la mission et les besoins financiers de la FLTE auprès de leurs églises et de leurs réseaux. Un document est à leur disposition sur demande.

#### **Frais de séjour**

Les frais d'hébergement et de restauration au Foyer Antoine Court correspondent à la réalité des coûts.